



## DÉCISION N° DÉC-7/S.ex.23-V/2015

### **MÉTHODE POUR LA DÉTERMINATION DES ESTERS MÉTHYLIQUES DES ACIDES GRAS PAR CHROMATOGRAPHIE EN PHASE GAZEUSE**

**LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,**

**Vu** la recommandation formulée par le Comité technique lors de sa 17<sup>e</sup> réunion, dans le cadre de la 102<sup>e</sup> session du Conseil des Membres;

**Considérant** la nécessité d'une simplification consistant en la fusion de méthodes existantes en une seule ;

**Considérant** la position unanime des experts chimistes lors de leur réunion des 2 et 3 octobre 2014 ;

### **DÉCIDE**

De mentionner dans la Norme commerciale du COI et de recommander aux Membres l'application de la méthode COI/T.20/Doc. n° 33 pour la *Détermination des esters méthyliques des acides gras par chromatographie en phase gazeuse* et de supprimer les méthodes n° 24 et n° 17.

Madrid (Espagne), le 4 février 2015